

Une personne atteinte d'une maladie chronique peut avoir besoin de travailler à mi-temps, mais cela ne veut pas dire qu'elle ne fera rien ou qu'elle sera moins compétente! Il suffit simplement d'adapter les missions sur le temps de travail prévu.

Communiquer avec la personne concernée reste le meilleur moyen de savoir comment aménager au mieux son poste de travail.

Des solutions existent pour concilier maladie chronique et emploi.

parlons-en!

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale de la sclérose en plaques le 30 mai, dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l' agefiph

